

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION  
DU GRAND ANGOULEME**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
SEANCE DU 5 FEVRIER 2015**

**Délibération**  
n° 2015.02.024

**Attribution d'une  
subvention à  
l'association "Eau  
Vive International"**

**LE CINQ FEVRIER DEUX MILLE QUINZE à 17h30**, les membres du conseil communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération du Grand Angoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **29 janvier 2015**

**Secrétaire de séance** : Sylvie CARRERA

**Membres présents** :

Jean-François DAURE, Marie-Hélène PIERRE, Denis DOLIMONT, Fabienne GODICHAUD, Michel GERMANEAU, Jacky BOUCHAUD, Isabelle FOSTAN, Gérard DEZIER, Yannick PERONNET, Bernard CONTAMINE, Jacques PERSYN, Guy ETIENNE, Xavier BONNEFONT, François NEBOUT, André BONICHON, Anne-Marie BERNAZEAU, Jacky BONNET, Patrick BOURGOIN, Sylvie CARRERA, Samuel CAZENAVE, Stéphane CHAPEAU, Danielle CHAUVET, Véronique DE MAILLARD, Catherine DEBOEVERE, Armand DEVANNEAUX, Bernard DEVAUTOUR, Karen DUBOIS, Jacques DUBREUIL, François ELIE, Annette FEUILLADE-MASSON, Jean-Jacques FOURNIE, Maud FOURRIER, Martine FRANCOIS ROUGIER, Nicole GUENOLE, Nicole GUIRADO, Joël GUITTON, Isabelle LAGRANGE, André LANDREAU, Elisabeth LASBUGUES, Françoise LEGRAND, Bertrand MAGNANON, Annie MARAIS, Annie MARC, Daniele MERIGLIER, Marie-Claude MONTEIL, Catherine PEREZ, Jean-Philippe POUSSET, Bernard RIVALLEAU, Olivier RIVIERE, Zahra SEMANE, Elisabete SERRALHEIRO COSKUN, Jean-Luc VALANTIN, Philippe VERGNAUD, Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, Vincent YOU

**Ont donné pouvoir** :

Danielle BERNARD à Gérard DEZIER, Mireille BROSSIER à Michel GERMANEAU, Catherine MAZEAU à Bernard CONTAMINE

**Excusé(s)** :

**Absent(s)** :

Gérard BRUNETEAU, Danielle BERNARD, Mireille BROSSIER, Françoise COUTANT, Philippe LAVAUD, Catherine MAZEAU

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 05 FEVRIER 2015**

**DELIBERATION  
N° 2015.02.024**

PROXIMITE ET SERVICES A LA POPULATION / EAU  
POTABLE

Rapporteur : **Monsieur DOLIMONT**

**ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION A L'ASSOCIATION "EAU VIVE INTERNATIONAL"**

Depuis de nombreuses années, le GrandAngoulême, établissement public de coopération intercommunale compétent en matière d'eau potable sur son territoire, accompagne les actions de solidarité internationales.

L'association « EAU VIVE INTERNATIONAL » dont l'antenne locale est basée à Ruelle sur Touvre, a sollicité le GrandAngoulême afin d'établir un partenariat dans le cadre de son programme d'accès durable à l'eau potable au BURKINA FASO.

L'action se déroulera sur une durée de deux ans, 2015 et 2016, et consistera à la construction et à la rénovation d'installations d'eau potable et d'assainissement dans la région des Hauts Bassins et Boucles du Mouhoun,

L'association sollicite une subvention auprès du GrandAngoulême d'un montant de 2 000 € par an sur les deux années du programme, soit un total de 4 000 €.

**Il est rappelé que ne peuvent pas prendre part au débat et au vote des délibérations attribuant des subventions à des associations, les membres des bureaux des associations concernées ainsi que tout élu qui pourrait être intéressé, à titre personnel ou familial, par ces versements.**

Vu l'avis favorable de la commission proximité et services à la population du 13 janvier 2015.

Vu l'avis favorable de la commission ressources et perspectives du 21 janvier 2015,

**Je vous propose :**

**D'APPROUVER** l'attribution d'une subvention à l'association « EAU VIVE INTERNATIONAL » pour un montant de 4 000 € sur deux ans soit 2 000 € en 2015 et 2 000 € en 2016

**D'AUTORISER** Monsieur le Président ou Monsieur Denis DOLIMONT en sa qualité de 2<sup>ème</sup> vice-président en charge des services à la population, du service public de l'eau et de l'assainissement à signer tous documents afférents à cette demande.

**D'IMPUTER** la dépense au budget eau potable – chapitre 67.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,  
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,  
A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES,  
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

<b>Certifié exécutoire :</b>	
<b><u>Reçu à la Préfecture de la Charente le :</u></b>  <b>10 février 2015</b>	<b><u>Affiché le :</u></b>  <b>10 février 2015</b>